



Notaire succession incorrecte

Par **maldives**, le **25/04/2008** à **20:02**

bonjour,

Suite au deces de notre pere en 2002, nous avons mes freres et soeurs etait devant le notaire avec notre mere pour la succession que nous avns acceptee. Passif ok et actif ok. Jusque la tout etait ok. aujourd'hui nous devons faire face a une nouvelle situation, car nous venons de decouvrir que nous devons payer une rente viagiere a notre oncle jean 76 ans handicape et ce jusqu'a sa mort. lors de la succession le notaire ne l'a pas dit et sur les documents que nous avns ainsi que sur la declaration fiscale qu'il a remis a notre mere, il est nullement mentionne cette rente.

mais nous sommes dans l'obligation de payer, sinon la tutrice, soeur de notre oncle jean risque de nous attaquer. jusqu'a present c'etait notre mere qui payait cette somme par trimestre, sans savoir exactement ce que c'etait car il s'agissait d'un prelevement sur son compte. aujourd'hui avec sa retraite elle n'est plus en mesure de le faire et suite a une recherche avec son avocat, il lui a ete dit que nous etions les heritiers et que c'etait a nous de payer. quel est le recours que nous avons contre ce notaire qui n'a pas fait son travail correctement, et quelles sont nos chances.

cette rente a ete decidee en 1979, et faite lors de la donation des parents de notre pere et de ce dernier et ses freres et soeurs.

merci

Par **Visiteur**, le **26/04/2008** à **01:23**

Bonsoir,

Il manque de précisions pour pouvoir interpréter cette situation.

Il serait peut-être préférable de prendre RdV avec un avocat ou autre notaire (de la chambre

départementale), de manière à lui exposer votre problème.